

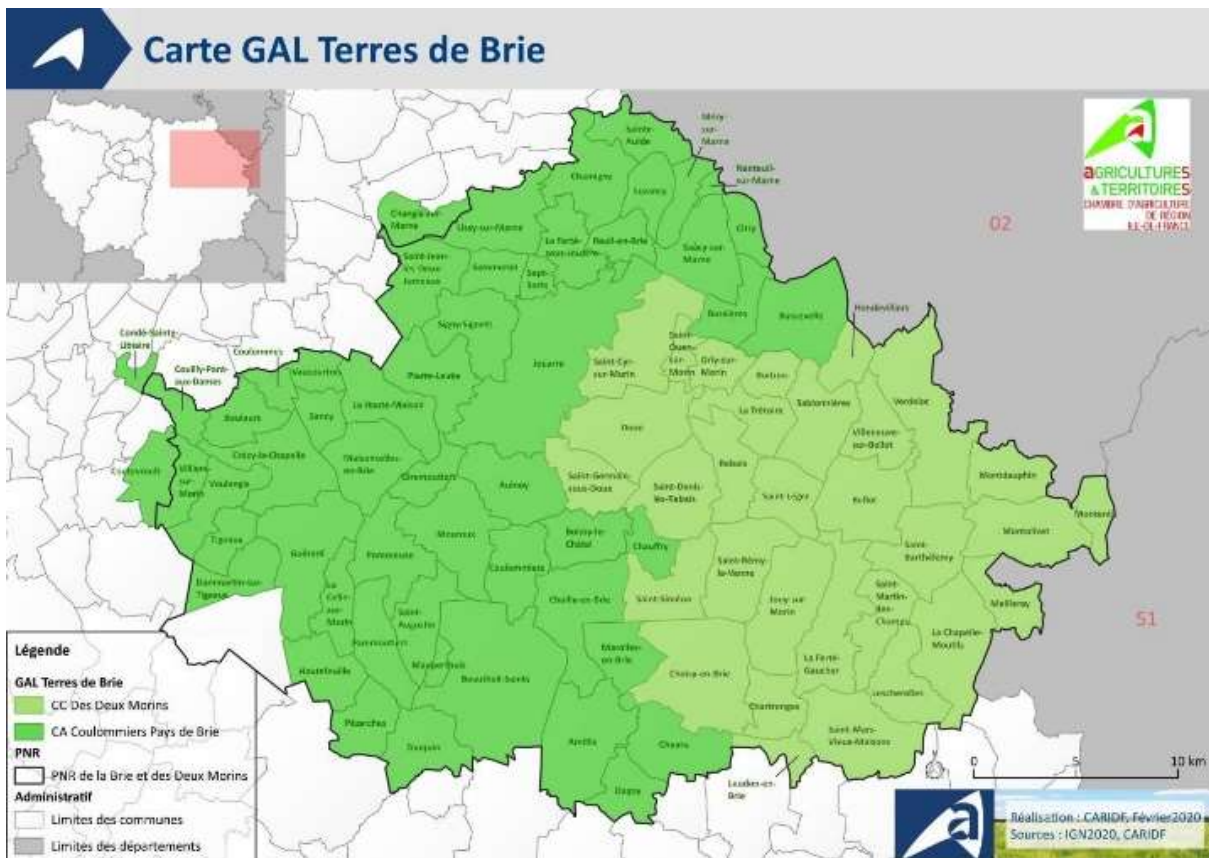
APPEL A PROJETS 2022

POUR L'OBTENTION DE FINANCEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER - GAL TERRES DE BRIE

« Paris aussi, a sa campagne »

Cet **Appel à Projets** vise à accompagner les porteurs de projets dans la démarche d'obtention de financements **LEADER** (*financements européens FEADER*).

Le territoire concerné est le territoire « **Terres de Brie** » au nord-est du département Seine et Marne.



I. CONTEXTE

1. LE PROGRAMME LEADER

LEADER, signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'un programme européen qui vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans une stratégie du territoire.

2. LE GAL TERRES DE BRIE

Le programme LEADER est porté par le Groupe d'Action Locale (GAL) « Terres de Brie », association qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets mais aussi l'animation et l'évaluation du programme. Il dispose d'une enveloppe de 1 145 000 € pour mettre en œuvre sa stratégie LEADER sur les 85 communes de son territoire.

3. TERRITOIRE TERRES DE BRIE

L'appel à projet concerne le territoire Terres de Brie. Ce territoire regroupe la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et la Communauté de Communes des 2 Morin.

II. LE PROGRAMME TERRES DE BRIE

1. STRATEGIE DU GAL TERRES DE BRIE

Les projets doivent s'intégrer dans la stratégie locale de développement du GAL Terres de Brie « PARIS AUSSI, A SA CAMPAGNE ».

La stratégie locale de développement imaginée par le Groupe d'Action Locale « TERRES DE BRIE » vise ainsi à stimuler et accompagner une dynamique de projets pour construire, une Brie moderne, reconnue et porteuse des valeurs d'excellence de la campagne, en continuité avec Paris Capitale.

Cette stratégie est déclinée en 3 axes :

- ✓ AXE 1 *Soutenir les filières agricoles prioritaires, sources de plus-value territoriale*
- ✓ AXE 2 *Appuyer le développement des filières au service de la transition énergétique*
- ✓ AXE 3 *Structurer une offre de séjours touristiques aux portes de Paris, porteuse des valeurs d'excellence de la destination campagne*

2. PILOTAGE

L'organe décisionnel du GAL est le comité de programmation. Composé majoritairement de représentants du secteur privé et également de représentants du secteur public, le comité de programmation sélectionne les projets que le programme Leader viendra cofinancer.

III. REpondre A L'APPEL A PROJETS TERRES DE BRIE

1. PROJETS RECEVABLES

AXE 1

Soutenir les filières agricoles prioritaires, sources de plus-value territoriale

AXE 2

Appuyer le développement des filières au service de la transition énergétique

AXE 3

Structurer une offre de séjours touristiques aux portes de Paris, porteuse des valeurs d'excellence de la destination campagne

| LES BÉNÉFICIAIRES | <ul style="list-style-type: none"> ○ exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA ○ groupements d'exploitation au sein d'une structure juridiquement constituée et formes coopératives ○ associations loi de 1901 ○ entreprises ○ Chambres consulaires ○ collectivités et regroupement de collectivités ○ établissements d'enseignement de recherche agricole | <ul style="list-style-type: none"> ○ exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA ○ groupements d'exploitation au sein d'une structure juridiquement constituée ○ coopératives ○ entreprises ○ établissements publics ○ association loi 1901 ○ Chambres consulaires ○ collectivités et regroupement de collectivités ○ Syndicats mixtes | <ul style="list-style-type: none"> ○ collectivités et regroupements de collectivités ○ établissements publics, offices de Tourisme ○ association loi 1901 ○ entreprises |
|--------------------|---|---|--|
| TYPES D' OPERATION | <ul style="list-style-type: none"> ○ Projets portant les filières lait, pomme, raisin et miel ○ Appui aux investissements physiques de diversification non agricole pour les projets portés par des exploitations agricoles ○ Projets innovants qui attestent d'un nouveau type de production ou d'une nouvelle forme de transformation/ commercialisation ○ Projets de production agricole intégrant une valorisation touristique | <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement d'une structure en charge de la promotion du chanvre ○ Action de communication des énergies renouvelables ○ Action de sensibilisation auprès des agriculteurs pour le développement de la mise en culture de nouvelles surfaces ○ Investissements physiques pour le développement de la filière chanvre ○ Communications techniques sur le chanvre | <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement des services et des équipements en matière d'offre gastronomique et de produits locaux ○ Développement des services et des équipements en matière d'accueil et d'hospitalité de l'offre touristique ○ Etude d'opportunité et de déploiement de liaisons douces à vocations récréatives à l'échelle du territoire et réalisation de travaux. ○ Valorisation scénographique et paysagère de sites touristiques structurants (>3000v./an) |

| | | | |
|-------------------------------|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition de matériel développant des pratiques plus respectueuses de l'environnement ○ Promotion des événements types marchés de pays, foires ○ Appui aux investissements physique pour l'achat de matériel pour des événements/actions de communication. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'expérimentations à caractère démonstratif sur des problématiques techniques autour des énergies renouvelables ○ Construction et Rénovation de bâtiment utilisant des matériaux biosourcés issus du territoire pour des projets ayant vocation à recevoir du public incluant les outils de communication dédié, pour valoriser la filière chanvre auprès du grand public. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Promotion, vente, distribution des produits locaux et en particulier issue des filières identitaires (lait, pomme, raisin, miel) ○ Implantation d'hébergements touristiques |
| COUITS ADMISSIBLES | <ul style="list-style-type: none"> ○ dépenses de personnel ; ○ frais de fonctionnement ; ○ frais de communication ; ○ études, prestations de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; ○ investissements. | <ul style="list-style-type: none"> ○ dépenses de personnel ; ○ frais de fonctionnement ; ○ frais de communication ; ○ études, prestations de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; ○ investissements matériels de production, de transformation et de commercialisation. | <ul style="list-style-type: none"> ○ dépenses de personnel ; ○ frais de fonctionnement ○ frais de communication ○ études, prestations de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ○ achats de formation au bénéfice des acteurs locaux ○ investissements |
| FINANCEMENTS | <ul style="list-style-type: none"> ○ Montant de subvention LEADER plafonné à 42 000 € ○ Obligation d'obtenir un cofinancement national (Etat, Région, Département, Collectivité locale,...) afin de pouvoir « appeler » du financement LEADER ○ Taux d'aides publiques : de 40% à 80% | <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligation d'obtenir un cofinancement national (Etat, Région, Département, Collectivité locale) afin de pouvoir « appeler » du financement LEADER ○ Taux d'aides publiques : de 40% à 80% | <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligation d'obtenir un cofinancement national (Etat, Région, Département, Collectivité locale) afin de pouvoir « appeler » du financement LEADER ○ Taux d'aides publiques : de 50% à 80% |

2. CALENDRIER

| | |
|---|--|
| Date limite de dépôt de la Fiche Projet (PJ) | <u>Vendredi 29 avril 2022</u> |
| Autorisation de démarrage des dépenses <u>GAL</u> (voir cycle de vie d'un dossier LEADER en annexe 2) | <u>04 à 06 mois après le dépôt de la Fiche Projet au</u> |
| Date limite de fin de réalisation du projet | <u>Samedi 30 septembre 2023</u> |

3. RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

Les projets LEADER sont **cofinancés**, ils nécessitent donc une **contrepartie publique et privée**.

- o Les dossiers éligibles doivent être complet et recueillir un **ensemble des pièces justificatives**
- o Les financements LEADER ne peuvent pas être utilisés pour des projets et/ou actions dont les dépenses sont antérieures à la **date d'instruction du dossier** par la région
- o **NE PAS SIGNER DE DEVIS** avant réception de l'accusé de dossier complet émis par le Conseil Régional.
- o Pour un **investissement physique** : le dépôt d'une candidature n'est possible que si le **siège social du porteur de projet** est enregistré sur le **périmètre Terres de Brie**
- o Pour un **investissement immatériel** : le dépôt d'une candidature n'est possible que si le porteur de projet mène **une action sur le périmètre Terres de Brie**.

4. MODALITES DE REPONSES A L'APPEL A PROJET

| Informations Pratiques |
|--|
| <p align="center">POUR OBTENIR LA FICHE PROJET</p> <p align="center">Par téléchargement sur le site http://www.coulommierspaysdebrie.fr/</p> |
| <p align="center">REMISE DU DOSSIER AU GAL TERRES DE BRIE AVANT LE VENDREDI 29 AVRIL</p> <p align="center">Par courriel : terresdebrie77@gmail.com</p> <p align="center">Par courrier : GAL TERRES DE BRIE - 13, Rue du Général de Gaulle - 77120 COULOMMIERS</p> |
| Contacts |
| <p align="center">ANIMATRICE PROJETS VOLET AGRICOLE (AXES I ET II DE LA STRATEGIE) ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS DANS LA DEFINITION DU PROJET</p> <p align="center">Elise CHATELOT Tél : 01.64.79.30.83 - Courriel : elise.chatelot@idf.chambaqri.fr</p> |
| <p align="center">ANIMATEUR PROJETS VOLET TOURISME (AXE III DE LA STRATEGIE) ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS DANS LA DEFINITION DU PROJET</p> <p align="center">Martin BERLEMONT Tél : 06.49.29.05.22 - Courriel : mberlemont@provins.net</p> |
| <p align="center">COORDINATEUR DU GAL TERRES DE BRIE SUIVI ADMINISTRATIF DE L'APPEL A PROJET</p> <p align="center">Benjamin LEFEBVRE Tél : 01.84.32.03.25 - Courriel : terresdebrie77@gmail.com</p> |
| <p align="center">GESTIONNAIRE DU GAL TERRES DE BRIE SUIVI DES DEMANDES DE SUBVENTION</p> <p align="center">Tina PEREIRA Tél : 01.64.25.12.07 - Courriel : tina.pereira@coulommierspaysdebrie.fr</p> |

IV. ANNEXES



Etablissement de la Fiche projet par le Porteur de Projet avec l'aide l'Animateur du GAL Terres de Brie (TdB) et dépôt aux services du GAL TdB

Le Porteur de Projet présente son projet devant le **Comité de Programmation** pour Avis d'Opportunité, ensuite le Porteur de Projet prépare sa Demande de Subvention avec l'aide de l'Animateur et la dépose au Gestionnaire du GAL TdB qui procède à l'instruction du dossier

Le Conseil Régional autorise le démarrage de l'opération, dès lors le projet passe devant le **Comité de Programmation** du GAL TdB pour Validation et Programmation

EXEMPLE



12.07.2022

Etablissement de la Fiche projet par le Porteur de Projet avec l'aide l'Animateur du GAL Terres de Brie (TdB) et dépôt aux services du GAL TdB

Le Porteur de Projet présente son projet devant le **Comité de Programmation** pour Avis d'Opportunité, ensuite le Porteur de Projet prépare sa Demande de Subvention avec l'aide de l'Animateur et la dépose au Gestionnaire du GAL TdB qui procède à l'instruction du dossier

CP 15-30 Sept

CP 15-31 Déc

Le Conseil Régional autorise le démarrage de l'opération, dès lors le projet passe devant le **Comité de Programmation** du GAL TdB pour Validation et Programmation

V. LISTE DES COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN

Bellot
Boitron
Chartranges
Choisy-en-Brie
Doue
Hondevilliers
Jouy-sur-Morin
La Chapelle-Moutils
La Ferté-Gaucher
La Trétoire
Lescherolles

Leudon-en-Brie
Meilleray
Montdauphin
Montenils
Montolivet
Orly-sur-Morin
Rebais
Sablonnières
Saint-Barthélemy
Saint-Cyr-sur-Morin
Saint-Denis-lès-Rebais

Saint-Germain-sous-Doue
Saint-Léger
Saint-Mars-Vieux-Maisons
Saint-Martin-des-Champs
Saint-Ouen-sur-Morin
Saint-Rémy-la-Vanne
Saint-Siméon
Verdelot
Villeneuve-sur-Bellot

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Amillis
Aulnoy
Bassevelle
Beauthel
Boissy-le-Châtel
Bouleurs
Bussières
Chailly-en-Brie
Chamigny
Changis-sur-Marne
Chauffry
Chevru
Citry
Condé-Sainte-Libiaire
Coulommes
Coulommiers
Couilly-Pont-aux-Dames
Coutevroult
Crécy-la-Chapelle
Dagny

Dammartin-Sur-Tigeaux
Faremoutiers
Giremoutiers
Guéard
Hautefeuille
Jouarre
La Celle-sur-Morin
La Haute-Maison
La Ferté-sous-Jouarre
Luzancy
Maisoncelles-en-Brie
Marolles-en-Brie
Mauperthuis
Méry-sur-Marne
Mouroux
Nanteuil-sur-Marne
Pézarches
Pierre-Levée
Pommeuse
Reuil-en-Brie

Saâcy-sur-Marne
Saint-Augustin
Sainte-Aulde
Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux
Saints
Sammeron
Sancy
Sept-Sorts
Signy-Signets
Tigeaux
Touquin
Ussy-sur-Marne
Vaucourtois
Villiers-sur-Morin
Voulangis